

Certains crimes déclarés par la police et demandes d'intervention pendant la pandémie de COVID-19, mars à août 2020

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le lundi 9 novembre 2020

Au cours des six premiers mois de la pandémie de COVID-19, 17 services de police au Canada ont déclaré une diminution de près du cinquième (17 %) de certaines affaires criminelles comparativement à la même période un an plus tôt. En revanche, le nombre de demandes d'intervention auxquelles ont répondu ces services de police a augmenté de 8 %, en particulier les demandes d'intervention liées à des vérifications du bien-être, à des problèmes de santé mentale et à des querelles de ménage.

Lorsque les mesures de distanciation physique adoptées à la mi-mars pour contrôler la pandémie se sont assouplies en mai, et que les entreprises, les services et les espaces publics ont graduellement rouvert tout au long de l'été, le volume de crimes et de demandes d'intervention a commencé à augmenter.

Depuis le début de la pandémie, Statistique Canada s'est engagé à mesurer les répercussions de la COVID-19 sur la vie quotidienne des Canadiens. L'examen des niveaux de crimes déclarés par la police et des demandes d'intervention contribue de façon importante à la compréhension du bien-être des personnes et des collectivités en cette période difficile. Cette analyse fait suite à la diffusion initiale des données pour la période de mars à juin, qui ont été publiées en [septembre 2020](#).

Diminution de certaines affaires criminelles déclarées par la police au cours des six premiers mois de la pandémie

Une collecte de données mensuelle spéciale menée auprès de 17 services de police a révélé que le nombre d'affaires criminelles pour certaines infractions avait diminué de 17 % au cours des six premiers mois de la pandémie par rapport à la même période l'année précédente. Ensemble, les services de police qui ont participé à la collecte ont déclaré une diminution du nombre d'affaires pour 12 des 13 types de crimes visés par la collecte de mars à août, à l'exception des menaces proférées par un membre de la famille; la police a déclaré une hausse de 4 % de ces affaires au cours des six premiers mois de la pandémie comparativement à l'année précédente.

Les 17 services de police qui ont participé à la collecte constituent certains des plus grands services de police au Canada et desservent plus de la moitié (59 %) de la population du pays. Néanmoins, ces résultats ne sont pas représentatifs de l'ensemble des crimes déclarés par la police au Canada et il convient d'interpréter avec prudence les constatations issues de cette activité de collecte de données. Les infractions criminelles visées par l'enquête comprennent plusieurs infractions graves, dont les agressions sexuelles, les voies de fait, les vols qualifiés et les introductions par effraction (voir la note aux lecteurs pour obtenir plus d'explications sur les services de police et les crimes compris).

Baisse du nombre de crimes violents et de crimes contre les biens signalés aux services de police pendant la pandémie

Au cours des premiers mois de la pandémie, les 17 services de police ont déclaré une baisse de 20 % du nombre d'agressions sexuelles, y compris celles commises par des personnes autres que des membres de la famille (-20 %) et par des membres de la famille (-13 %), comparativement à la même période un an plus tôt. Le nombre de voies de fait signalées a aussi diminué, y compris celles commises par des personnes autres que des membres de la famille (-8 %) et par des membres de la famille (-3 %).

Les enquêtes sur la victimisation ont révélé que les taux de signalement à la police étaient plus faibles dans le cas des agressions sexuelles et des affaires de violence conjugale que dans le cas d'autres types de crimes. Des diffusions précédentes ont démontré qu'il peut être plus difficile pour les victimes de violence, surtout à la maison, d'avoir [accès aux services pendant la pandémie](#) en raison des contacts restreints avec les réseaux et les sources de soutien, tant officiels (écoles, conseillers, services aux victimes) qu'informels (famille et amis).



Étant donné les mesures de confinement mises en place dans les villes et les collectivités, et compte tenu du fait que les Canadiens restent à la maison, il n'est guère surprenant que la police ait déclaré une baisse de certains des types de crimes contre les biens les plus courants. Les services de police participant à cette étude ont déclaré que les vols à l'étalage avaient diminué de moitié (-50 %), que les introductions par effraction résidentielles avaient reculé du quart (-25 %) et que les vols de véhicules à moteur avaient diminué de près du cinquième (-19 %) de mars à août, comparativement à la même période l'année précédente.

Les crimes ont diminué en avril, puis ont augmenté lorsque les entreprises, les services et les espaces publics ont commencé à rouvrir

Les services de police participant à cette étude ont déclaré une baisse de presque tous les types de crimes entre mars et avril 2020, au moment où les entreprises non essentielles étaient fermées et la plupart des Canadiens étaient confinés à la maison. Toutefois, lorsque les entreprises, les services et les espaces publics ont commencé à rouvrir, les services de police ont déclaré une hausse des crimes d'avril à mai (+3 %), de mai à juin (+11 %) et de juin à juillet (+12 %); les crimes violents ont commencé à augmenter en mai, et les crimes contre les biens, en juin.

La plupart des types de crimes violents visés par cette étude ont augmenté en mai, tandis que les crimes contre les biens ont continué de diminuer. Toutefois, en juin et juillet, un plus grand nombre de crimes violents et de crimes contre les biens ont été signalés. Même si la Police provinciale de l'Ontario n'a pas pu fournir les données du mois d'août pour la présente diffusion, collectivement, les 16 autres services de police ont déclaré une baisse de 1 % des crimes en août.

Hausse des demandes d'intervention à la police pendant les six premiers mois de la pandémie comparativement à la même période un an plus tôt

La police exerce de nombreuses fonctions, y compris le fait d'intervenir lors d'événements de nature non criminelle qui sont directement liés à la sécurité et au bien-être du public. La police appelle souvent ces événements des demandes d'intervention.

De mars à août, les services de police ayant participé à cette étude ont répondu à plus de demandes d'intervention (+8 %) qu'au cours de la même période en 2019. Plus particulièrement, les services de police qui ont été en mesure de déclarer des données sur les demandes d'intervention ont vu une augmentation du nombre de demandes liées à des vérifications du bien-être général (+12 %), à des querelles de ménage (+10 %) et à des problèmes de santé mentale, par exemple pour des personnes en crise émotionnelle ou pour des appréhensions en vertu de la *Loi sur la santé mentale* (+10 %).

Les appels à la police classés comme des querelles de ménage ou des conflits familiaux peuvent comprendre tout incident allant d'une altercation verbale à un signalement de violence à une résidence.

Augmentation des demandes d'intervention pendant l'été

Lorsqu'on examine la tendance d'un mois à l'autre pendant la pandémie, on note que les services de police ayant participé à l'étude ont déclaré une baisse de l'ensemble des demandes d'intervention de mars à avril. Toutefois, au cours de cette période, les interventions liées à une vérification du bien-être ont affiché une hausse de 10 %, tandis que les demandes d'intervention liées à des querelles de ménage, lesquelles affichent un volume élevé, ont enregistré une légère baisse de 1 %. Par la suite, les demandes d'intervention ont augmenté de 10 % en mai, de 2 % en juin et de 4 % (**correction**) en juillet, ce qui s'explique par la hausse constante des demandes liées aux querelles de ménage et aux vérifications du bien-être tout au long de l'été.

Les services de police ont participé à l'application des mesures liées à la gestion de la pandémie

La police, les agents de la santé publique et les agents chargés de l'application des règlements sont responsables d'appliquer les mesures législatives liées à la lutte contre la pandémie. Ces mesures comprennent notamment les règlements municipaux, les lois provinciales et territoriales sur l'état d'urgence sanitaire ainsi que la loi fédérale

intitulée *Loi sur la mise en quarantaine*. Toutefois, les services de police locaux n'appliquent habituellement pas les règlements municipaux, et l'application des lois provinciales ou territoriales sur l'état d'urgence sanitaire est une responsabilité partagée avec les agents de la santé publique. Par conséquent, les données sur l'application de ces mesures rendent compte de la participation des services de police, mais pas nécessairement du nombre d'affaires.

De la mi-mars à juillet, les 15 services de police qui ont fourni des données sur l'application des mesures législatives provinciales et territoriales liées à la pandémie ont déclaré avoir participé à l'application de ces mesures pour 14 303 infractions à ces lois. Le nombre d'infractions à ces lois à l'échelle provinciale et territoriale a atteint un sommet au cours de deux périodes. La première s'est produite en avril (+250 %), au début de la pandémie, et la deuxième, en juillet (+18 %), au moment où un plus grand nombre d'entreprises ont commencé à rouvrir et où des « bulles » sociales plus importantes ont été autorisées entre les ménages (les comparaisons d'un mois à l'autre ne sont pas effectuées avec le mois d'août en raison des données incomplètes).

Afin de limiter la propagation de la COVID-19, le gouvernement du Canada a mis en œuvre des décrets d'urgence en mars 2020, lesquels imposent une quarantaine ou un isolement obligatoire de 14 jours pour tous les voyageurs arrivant au Canada. Au 31 août, selon les données de l'Agence de la santé publique du Canada, celle-ci avait fait parvenir 86 640 renvois de haute priorité ou priorité moyenne à la GRC, et seulement une petite minorité d'entre eux avaient nécessité une vérification physique par la police. Parmi les 15 960 suivis de l'application de la loi faits jusqu'au 31 août 2020 et qui ont été signalés à l'Agence de la santé publique du Canada, 47 ont donné lieu à des amendes pour des infractions en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine*, et 2 ont fait l'objet d'une assignation à comparaître pour des accusations portées en vertu de cette loi.

Note aux lecteurs

Le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités réalise une collecte de données d'enquête spéciale auprès d'un échantillon de services de police partout au Canada pour mesurer les répercussions de la COVID-19 sur certains types de crimes et de demandes d'intervention. En outre, cette collecte vise à connaître le nombre d'interventions policières pour des infractions aux règlements municipaux ou aux lois provinciales ou territoriales liées à la lutte contre la pandémie de COVID-19. Ce rapport comprend les résultats de mars à août 2020 par rapport à la même période un an plus tôt. Des données continueront d'être recueillies mensuellement jusqu'en décembre 2020 et feront l'objet de rapports périodiques.

Il s'agit de la deuxième diffusion découlant de la collecte spéciale menée par Statistique Canada. Veuillez noter que les données publiées en septembre pour la période de mars à juin ont été révisées.

Pour la période de référence allant de mars à août, 17 services de police ont fourni des données sur une base volontaire, à savoir le Service de police de Calgary; le Service de police d'Edmonton; la Police régionale de Halton; le Corps de police régional de Kennebecasis; le Service de police de London; la Police provinciale de l'Ontario (PPO); le Service de police d'Ottawa; le Service de police de Regina; la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Force constabulaire royale de Terre-Neuve; le Service de police de Saskatoon; le Service de police de Toronto; le Service de police de Vancouver; le Service de police de Victoria; la Police régionale de Waterloo; le Service de police de Winnipeg; la Police régionale de York.

Les services de police qui ont participé à cette enquête desservent plus de la moitié (59 %) de la population canadienne. La GRC, le Service de police d'Edmonton et le Service de police de Winnipeg n'ont pas été en mesure de fournir des données sur les demandes d'intervention; par conséquent, les services de police qui ont fourni ces données desservent le tiers (32 %) de la population canadienne. Au moment de la présente diffusion, la PPO n'était pas en mesure de fournir les données pour le mois d'août.

Les types de crimes visés par la collecte de données étaient les suivants : voies de fait; agressions sexuelles; voies de fait contre un agent de la paix ou un fonctionnaire public; menaces; vol qualifié; conduite dangereuse causant la mort ou des lésions corporelles; conduite avec les facultés affaiblies ou conduite avec les facultés affaiblies causant la mort ou des lésions corporelles; introduction par effraction; vol de véhicules à moteur; vol à l'étalage; fraude, vol d'identité ou fraude d'identité; défaut de se conformer à une ordonnance.

Les demandes d'intervention sont définies comme des appels reçus par les services de police qui sont effectués par les citoyens ou qui sont passés par les agents, et qui ont nécessité l'affectation de ressources policières (p. ex. un appel au 9-1-1 qui a entraîné l'envoi d'un agent).

Note de correction

Le 22 avril 2021, les données pour les « demandes d'intervention, surdose »; « demandes d'intervention, vérification du bien-être d'un enfant »; et « demandes d'intervention, affaire liée à la garde d'un enfant – familial » ont été corrigées pour l'ensemble des périodes de référence en raison d'une erreur de l'application de certaines catégories sélectionnées.

Tableau 1
Certains crimes déclarés par la police et demandes d'intervention pendant la pandémie de COVID-19, mars 2020 à août 2020 (correction)

	Mars à août 2019	Mars à août 2020	Différence par rapport à 2019	Différence par rapport à 2019
	nombre		variation en pourcentage	
Certaines infractions et demandes d'intervention^{1,2}				
Certaines infractions				
Total des infractions criminelles	392 391	324 041	-68 350	-17,4
Total des voies de fait (niveaux 1, 2 et 3)	87 096	80 306	-6 790	-7,8
Voies de fait commises par une personne non apparentée (niveaux 1, 2 et 3)	51 116	46 879	-4 237	-8,3
Voies de fait commises par un membre de la famille (niveaux 1, 2 et 3)	21 422	20 706	-716	-3,3
Voies de fait où le type de lien est inconnu	14 558	12 721	-1 837	-12,6
Total des agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3)	9 635	7 739	-1 896	-19,7
Agressions sexuelles commises par une personne non apparentée (niveaux 1, 2 et 3)	6 028	4 819	-1 209	-20,1
Agressions sexuelles commises par un membre de la famille (niveaux 1, 2 et 3)	1 628	1 409	-219	-13,5
Agressions sexuelles où le type de lien est inconnu	1 979	1 511	-468	-23,6
Menaces	17 779	16 834	-945	-5,3
Menaces proférées par une personne non apparentée	10 234	9 454	-780	-7,6
Menaces proférées par un membre de la famille	2 342	2 439	97	4,1
Menaces où le type de lien est inconnu	5 203	4 941	-262	-5,0
Voies de fait contre un agent de la paix ou un fonctionnaire public (niveau 1)	3 097	2 840	-257	-8,3
Total des vols qualifiés	7 297	5 607	-1 690	-23,2
Conduite dangereuse causant la mort ou des lésions corporelles	260	194	-66	-25,4
Conduite avec les facultés affaiblies causant la mort ou des lésions corporelles	298	226	-72	-24,2
Total des introductions par effraction ³	55 667	45 390	-10 277	-18,5
Introduction par effraction non résidentielle	29 399	25 621	-3 778	-12,9
Introduction par effraction résidentielle	24 973	18 814	-6 159	-24,7
Vol de véhicules à moteur	29 786	24 167	-5 619	-18,9
Vol à l'étalage	51 223	25 806	-25 417	-49,6
Fraude, vol d'identité, fraude d'identité	53 661	50 344	-3 317	-6,2
Défaut de se conformer à une ordonnance	44 753	36 112	-8 641	-19,3
Conduite avec les facultés affaiblies, capacité de conduire affaiblie	31 839	28 476	-3 363	-10,6
Lois provinciales ou territoriales liées à la COVID-19	...	16 826	...	...
Certaines demandes d'intervention^{2,4}				
Total des demandes d'intervention (correction)	136 842	147 480	10 638	7,8
Querelles de ménage et conflits familiaux	56 375	61 739	5 364	9,5
Total de la santé mentale	37 412	41 228	3 816	10,2
Appréhension en vertu de la <i>Loi sur la santé mentale</i>	16 522	17 673	1 151	7,0
Santé mentale — autre	20 890	23 555	2 665	12,8
Suicide ou tentative de suicide	16 699	15 370	-1 329	-8,0
Surdose ⁵ (correction)	3 141	3 100	-41	-1,3
Vérification du bien-être d'un enfant (correction)	293	351	58	19,8
Vérification du bien-être d'une personne — général	22 548	25 195	2 647	11,7

Tableau 1**Certains crimes déclarés par la police et demandes d'intervention pendant la pandémie de COVID-19, mars 2020 à août 2020 (correction)**

	Mars à août 2019	Mars à août 2020	Différence par rapport à 2019	Différence par rapport à 2019
Affaire liée à la garde d'un enfant — familial (correction)	374	497	123	32,9

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les données déclarées par un échantillon de 17 services de police au Canada. Au moment de la rédaction du présent rapport, la Police provinciale de l'Ontario n'était pas en mesure de fournir des données pour le mois d'août.
2. Les demandes d'intervention sont définies comme des appels reçus par les services de police qui sont effectués par les citoyens ou qui sont passés par les agents, et qui ont nécessité l'affectation de ressources policières (p. ex. un appel au 9-1-1 qui a entraîné l'envoi d'un agent). Des renseignements relatifs aux demandes d'intervention ont été déclarés par 14 services de police.
3. Le nombre total d'introductions par effraction ne correspond pas à la somme des introductions par effraction résidentielles et non résidentielles déclarées selon le lieu, car certains services de police n'ont pas été en mesure de déclarer le lieu pour chacun des cas.
4. Certains services de police qui ont fourni des renseignements relatifs aux demandes d'intervention dans l'ensemble n'ont pas été en mesure d'en fournir pour chaque type de demandes. En outre, dans certains cas, les services de police n'ont pas été en mesure de séparer les types de demandes tels qu'ils étaient présentés et ont donné des chiffres qui regroupent un ou plusieurs types de demandes. Par exemple, les demandes concernant les conflits familiaux peuvent comprendre des situations de protection d'enfants, et les demandes concernant d'autres questions de santé mentale peuvent comprendre des appréhensions en vertu de la *Loi sur la santé mentale*. Il convient d'interpréter les données sur les demandes d'intervention avec prudence.
5. Les chiffres relatifs aux surdoses ne rendent pas compte de tous les incidents de surdose qui se produisent dans les limites des territoires des services de police, car ce sont souvent les ambulanciers qui interviennent. Si la police ne se présente pas sur les lieux, l'incident ne figurera pas dans les dossiers de la police.

Source(s) : Statistique Canada, statistiques spéciales sur les crimes déclarés par la police — rapport spécial à Statistique Canada dans le contexte de la COVID-19.

Tableau 2
Certains crimes déclarés par la police et demandes d'intervention pendant la pandémie de COVID-19, mars 2020 à juillet 2020 (correction)

	Mars	Avril	Mars à avril	Mai	Avril à mai	Juin	Mai à juin	Juillet	Juin à juillet
	nombre		variation en pourcentage	nombre	variation en pourcentage	nombre	variation en pourcentage	nombre	variation en pourcentage
Certaines infractions et demandes d'intervention^{1,2}									
Certaines infractions									
Total des infractions criminelles	56 626	47 743	-15,7	49 026	2,7	54 325	10,8	60 728	11,8
Total des voies de fait (niveaux 1, 2 et 3)	12 521	11 088	-11,4	13 036	17,6	13 994	7,3	15 828	13,1
Voies de fait commises par une personne non apparentée (niveaux 1, 2 et 3)	7 287	6 375	-12,5	7 604	19,3	8 380	10,2	9 266	10,6
Voies de fait commises par un membre de la famille (niveaux 1, 2 et 3)	3 268	3 152	-3,5	3 490	10,7	3 464	-0,7	3 927	13,4
Voies de fait où le type de lien est inconnu	1 966	1 561	-20,6	1 942	24,4	2 150	10,7	2 635	22,6
Total des agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3)	1 322	879	-33,5	1 160	32,0	1 401	20,8	1 560	11,3
Agressions sexuelles commises par une personne non apparentée (niveaux 1, 2 et 3)	827	539	-34,8	719	33,4	887	23,4	986	11,2
Agressions sexuelles commises par un membre de la famille (niveaux 1, 2 et 3)	222	194	-12,6	221	13,9	251	13,6	270	7,6
Agressions sexuelles où le type de lien est inconnu	273	146	-46,5	220	50,7	263	19,5	304	15,6
Menaces	2 570	2 429	-5,5	2 827	16,4	2 962	4,8	3 291	11,1
Menaces proférées par une personne non apparentée	1 425	1 397	-2,0	1 605	14,9	1 608	0,2	1 854	15,3
Menaces proférées par un membre de la famille	347	336	-3,2	428	27,4	450	5,1	488	8,4
Menaces où le type de lien est inconnu	798	696	-12,8	794	14,1	904	13,9	949	5,0
Voies de fait contre un agent de la paix ou un fonctionnaire public (niveau 1)	484	444	-8,3	513	15,5	518	1,0	499	-3,7
Total des vols qualifiés	1 272	770	-39,5	749	-2,7	807	7,7	1 010	25,2
Conduite dangereuse causant la mort ou des lésions corporelles	19	30	57,9	31	3,3	24	-22,6	40	66,7
Conduite avec les facultés affaiblies	25	21	-16,0	34	61,9	21	-38,2	33	57,1

Tableau 2 - suite

Certains crimes déclarés par la police et demandes d'intervention pendant la pandémie de COVID-19, mars 2020 à juillet 2020 (correction)

	Mars	Avril	Mars à avril	Mai	Avril à mai	Juin	Mai à juin	Juillet	Juin à juillet
causant la mort ou des lésions corporelles									
Total des introductions par effraction ³	8 684	8 536	-1,7	6 765	-20,7	6 859	1,4	7 171	4,5
Introduction par effraction non résidentielle	5 220	5 408	3,6	3 866	-28,5	3 751	-3,0	3 706	-1,2
Introduction par effraction résidentielle	3 382	3 078	-9,0	2 841	-7,7	3 051	7,4	3 424	12,2
Vol de véhicules à moteur	4 352	3 996	-8,2	3 454	-13,6	3 766	9,0	4 357	15,7
Vol à l'étalage	7 284	3 300	-54,7	2 908	-11,9	3 405	17,1	4 346	27,6
Fraude, vol d'identité, fraude d'identité	8 657	7 377	-14,8	7 003	-5,1	9 051	29,2	9 796	8,2
Défaut de se conformer à une ordonnance	5 755	5 426	-5,7	5 798	6,9	6 220	7,3	6 757	8,6
Conduite avec les facultés affaiblies, capacité de conduire affaiblie	3 681	3 447	-6,4	4 748	37,7	5 297	11,6	6 040	14,0
Lois provinciales ou territoriales liées à la COVID-19	1 351	4 734	250,4	3 317	-29,9	2 248	-32,2	2 653	18,0
Certaines demandes d'intervention^{2,4}									
Total des demandes d'intervention (correction)	23 615	23 259	-1,5	25 590	10,0	26 083	1,9	27 084	3,8
Querelles de ménage et conflits familiaux	10 141	10 088	-0,5	10 828	7,3	10 937	1,0	11 557	5,7
Total de la santé mentale	6 449	6 171	-4,3	7 148	15,8	7 574	6,0	7 332	-3,2
Appréhension en vertu de la <i>Loi sur la santé mentale</i>	2 846	2 647	-7,0	3 155	19,2	3 285	4,1	3 408	3,7
Santé mentale — autre	3 603	3 524	-2,2	3 993	13,3	4 289	7,4	3 924	-8,5
Suicide ou tentative de suicide	2 874	2 504	-12,9	2 839	13,4	2 539	-10,6	2 793	10,0
Surdose ⁵ (correction)	519	512	-1,3	545	6,4	461	-15,4	538	16,7
Vérification du bien-être d'un enfant (correction)	50	50	0,0	43	-14,0	76	76,7	67	-11,8
Vérification du bien-être d'une personne — général	3 504	3 846	9,8	4 128	7,3	4 407	6,8	4 691	6,4
Affaire liée à la garde d'un enfant — familial (correction)	78	88	12,8	59	-33,0	89	50,8	106	19,1

1. Comprend les données déclarées par un échantillon de 17 services de police au Canada.

2. Les demandes d'intervention sont définies comme des appels reçus par les services de police qui sont effectués par les citoyens ou qui sont passés par les agents, et qui ont nécessité l'affectation de ressources policières (p. ex. un appel au 9-1-1 qui a entraîné l'envoi d'un agent). Des renseignements relatifs aux demandes d'intervention ont été déclarés par 14 services de police.

3. Le nombre total d'introductions par effraction ne correspond pas à la somme des introductions par effraction résidentielles et non résidentielles déclarées selon le lieu, car certains services de police n'ont pas été en mesure de déclarer le lieu pour chacun des cas.

4. Certains services de police qui ont fourni des renseignements relatifs aux demandes d'intervention dans l'ensemble n'ont pas été en mesure d'en fournir pour chaque type de demandes. En outre, dans certains cas, les services de police n'ont pas été en mesure de séparer les types de demandes tels qu'ils étaient présentés et ont donné des chiffres qui regroupent un ou plusieurs types de demandes. Par exemple, les demandes concernant les conflits familiaux peuvent comprendre des situations de protection d'enfants, et les demandes concernant d'autres questions de santé mentale peuvent comprendre des appréhensions en vertu de la *Loi sur la santé mentale*. Il convient d'interpréter les données sur les demandes d'intervention avec prudence.

5. Les chiffres relatifs aux surdoses ne rendent pas compte de tous les incidents de surdose qui se produisent dans les limites des territoires des services de police, car ce sont souvent les ambulanciers qui interviennent. Si la police ne se présente pas sur les lieux, l'incident ne figurera pas dans les dossiers de la police.

Source(s) : Statistique Canada, statistiques spéciales sur les crimes déclarés par la police — rapport spécial à Statistique Canada dans le contexte de la COVID-19.

Tableaux disponibles : tableau [35-10-0169-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3302](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca) ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).